

## Délibération n° 2020-31

# Comité métropolitain du 20 novembre 2020

### Objet : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans le Nord Franche-Comté

Nombre de membres			
Afférents au Comité	En exercice	Présents	Procuration(s)
32	32	32	0

L'an deux mille vingt, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Comité métropolitain s'est réuni en visioconférence depuis le siège du Pôle métropolitain – 10 rue Frédéric Japy à Montbéliard.

#### Date de la convocation

le 13 novembre 2020

#### Étaient présents :

Charles DEMOUGE	PMA
Samuel GOMES	PMA
Claude PERROT	PMA
Jean-Louis NORIS	PMA
Christophe FROPPIER	PMA
Nicolas PACQUOT	PMA
Frédéric TCHOBANIAN	PMA
Denis SOMMER	PMA
Damien CHARLET	PMA
Eric LANCON	PMA
Henri-François DUFOUR	PMA
André DUFRESNES	PMA
Daniel BUCHWALDER	PMA
Christian METHOT	PMA
Marc TIROLE	PMA
Jacques BONIN	GBCA
Stéphane GUYOD	GBCA
Rafaël RODRIGUEZ	GBCA
Alain PICARD	GBCA
Maryline MORALLET	GBCA
Jean-Marie HERZOG	GBCA
Eric KOEBERLE	GBCA
Damien MESLOT	GBCA
Samia JABER	GBCA
Florian BOUQUET	GBCA
Ian BOUCARD	GBCA
Christian RAYOT	CCST
Cédric PERRIN	CCST
Fernand BURKHALTER	CCPH
Jean-Jacques SOMBSTHAY	CCPH
Jean-Luc ANDERHUEBER	CCVS
Eric PARROT	CCVS

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Gilles MAILLIARD ; Claude Françoise SAUMIER ; Nadine MERCIER ; Magali DUVERNOIS ; Philippe CHALLANT ; Jean-Paul MOUTARLIER ; Delphine MENTRE ; Mathilde NASSAR ; Michèle JEANNENOT ; Sandrine LARCHER ; Michel CLAUDEL ; Pascal BOULADE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie HERZOG, présent sur le site du Pôle métropolitain.

Après un appel nominal, le Président, Damien MESLOT, ouvre la séance à 18h30 depuis la salle de visioconférence du Pôle métropolitain.

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. **Covid-19 – Modalités d'organisation des réunions à distance des instances du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté**
2. **Approbation du procès-verbal du Comité métropolitain du 25 septembre 2020**
3. **Composition des comités de projet**
4. **La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans le Nord Franche-Comté**
5. **Le développement touristique de la ceinture fortifiée**
6. **Questions diverses**

---

**4. La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans le Nord Franche-Comté – Délibération n° 2020-31**

Considérant que la sécurisation de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est un enjeu fort pour les deux principaux bassins populationnels (Agglomération de Montbéliard et de Belfort) et pour les autres communautés de communes du Pôle métropolitain.

Considérant que la rivière du Doubs constitue la seule ressource de surface exploitée pour alimenter près de 220 000 habitants en été et que cette ressource est de plus en plus fragilisée par les épisodes de sécheresse.

Considérant que certains secteurs isolés du Pays de Montbéliard et du Pays d'Héricourt souffrent d'un problème d'approvisionnement faute notamment d'une disponibilité en eau suffisante en période d'étiage.

Considérant que, depuis plusieurs étés, des communes du Pôle métropolitain sont alimentées en eau potable par des camions citernes.

Considérant que cette situation n'est pas acceptable et que, sans politique volontariste en la matière, le Nord Franche-Comté restera vulnérable et sera tributaire des conditions météorologiques et climatiques, en particulier durant la période estivale.

Considérant que, tant du point de vue politique que technique, il est nécessaire de coordonner, à l'échelle du bassin hydrographique, une réponse à la problématique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Considérant que le Pôle métropolitain est un acteur légitime puisque ses statuts précisent qu'il est compétent pour s'emparer du sujet « mener une réflexion concernant la gestion du bassin versant hydrographique et la maîtrise des inondations ».

Considérant qu'il s'agit d'un sujet d'avenir qui touche au plus près des préoccupations quotidiennes de la population et à l'avenir du territoire.

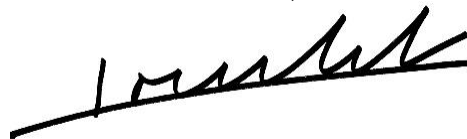
Considérant que cette réflexion pourra conduire à l'élaboration de politiques permettant de créer de nouveaux approvisionnements et de mettre en place des solutions écologiques, dont les principales mesures s'articuleraient autour de :

- la réduction des prélèvements dans le milieu (ex : amélioration des rendements des réseaux, actions d'économie d'eau) ;
- le renforcement de l'interconnexion des réseaux des collectivités locales (ex : Bassin de Champagny) ;
- le développement du maillage des réseaux à l'intérieur des collectivités ;
- la création de nouvelles ressources ;
- la remobilisation des ressources non exploitées (dans la mesure du possible) ;
- la restauration des milieux aquatique.

**Le Comité métropolitain, à l'unanimité de ses membres présent :**

- **donne mandat au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, pour qu'il assure la coordination de la réflexion en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, à l'échelle du territoire.**

Le Président,



Damien MESLOT